Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215600602-20261105-2026110506-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE LES FOUGERETS

Séance du jeudi 5 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 5 novembre à 19h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GRIGNAC Françoise.

Date de convocation du Conseil Municipal le 31 octobre 2026.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Absents / excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Claudia GUILLEMOT a été élue secrétaire de séance.

2026-11-05-06 Avenants supplément de travaux rénovation résidence des Ifs (Avenants annexes)

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de la résidence des Ifs, des ajustements ont été nécessaires en cours de projet :

A&b) Lot 1 Démolition / TEOLYS :
En raison du mauvais état du doublage des murs, décision de les remplacer en totalité soit :
Avenant 1 : **5 831€ HT** / 6 997.20 € TTC
Avenant 2 : **2 414.63€ HT** / 2 897.56€ TTC
En raison du mauvais état des cloisons, décision de les remplacer en totalité soit :
Portant l'enveloppe initiale de 16 500 € HT / 19 800€ TTC à 29 694.76€ TTC

c) Lot 5 Isolation et cloisons sèches / PIKARD :
Avenant 1 : **2 874.29€ HT** / 3 449.15€ TTC
Portant l'enveloppe initiale de 24 900€ HT – 29 880€ TTC à 33 329.64€ TTC

d) Lot 7 Plomberie, sanitaires / ATOUT HABITAT :
Avenant 1 : **- 842.61€ HT** / - 1 011.13€ TTC
En raison d'une modification des plans
Portant l'enveloppe initiale de 19 612.09€HT / 23 534.51€TTC à 22 523.38€TTC

e) Lot 11 Agencement / MJR :
Aménagement PMR logement rdc
Avenant 1 : **554.47€ HT** / 665.36€TTC
Portant l'enveloppe initiale de 9 500€HT - 11 400€TTC à 12 065.36€TTC

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des avenants annexés à la présente délibération et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la signature de ces avenants ;
- Charge Madame le Maire des formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

La Maire,
Françoise GRIGNAC

MAIRIE de LES FOUGERETS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)

La secrétaire de séance,
Claudia GUILLEMOT